

2022/2023

# Guide de la rentrée



# EPTINAY

-SUR-SEINE



# Sommaire

## 01

### Le scolaire et l'accompagnement à la scolarité

- P.5 Objectif : réussite pour tous !
- P.7 Liste des écoles d'Épinay-sur-Seine
- P.8 Les inscriptions
- P.9 Le rythme scolaire
- P.11 L'école numérique
- P.11 Les projets pédagogiques
- P.14 L'accompagnement à la scolarité
- P.15 L'accompagnement des familles

## 02

### Le périscolaire

- P.17 La restauration scolaire
- P.18 Les centres de loisirs
- P.21 Les animations des centres socioculturels
- P.22 Les activités sportives
- P.25 Les activités culturelles
- P.27 Le Conseil Municipal des Enfants

## 03

### Réervations et paiement des activités périscolaires

- P.29 Comment effectuer les réservations ?
- P.30 Le paiement
- P.31 Les modalités de facturation
- P.32 Les tarifs pour l'année 2022/2023
- P.34 Le calendrier des vacances scolaires 2022/2023

# Édits



*Hervé Chevreau*

Maire d'Épinay-sur-Seine  
Vice-président de Plaine Commune



*Ramej Rassamaly,*

Adjoint au Maire  
délégué à l'Éducation  
et à la Jeunesse

Ce sont près de 6 000 élèves spinassiens qui reprennent, ces jours-ci, le chemin de l'école, après ces deux mois de vacances qui les ont vus grandir et, espérons-le, s'épanouir. Ils retrouvent ainsi leur rythme et ses habitudes rassurantes, leurs copains et les bons moments passés ensemble qui feront des souvenirs pour la vie mais aussi leurs enseignants, qui essaient, chaque jour, de leur transmettre le goût du savoir.

Mais ce n'est pas un rôle que les enseignants doivent endosser seuls : c'est notre mission à tous de participer à l'éveil de ces citoyens de demain. C'est la raison pour laquelle la Ville met tout en œuvre pour leur offrir un accompagnement de qualité. Notre adjoint, délégué à l'Éducation et à la Jeunesse, Ramej Kassamaly est, bien sûr, pleinement mobilisé pour permettre à nos enfants d'apprendre dans les meilleures conditions possibles. Cela passe par exemple par la mise en place en 2022 de plus de 75 Écrans Numériques Interactifs (ENI) nouvelle génération, venus s'ajouter aux 28 mis en service l'an dernier, pour remplacer les Tableaux Numériques Interactifs (ENI).

L'idée est d'aider nos petits Spinassiens à réussir leur scolarité et leur permettre d'acquérir une large ouverture d'esprit mais nous devons aussi les encourager à explorer le monde qui les entoure. Parce que l'enfance est le champ de tous les possibles, il nous faut leur donner l'opportunité de trouver le domaine dans lequel ils excellent.

Musique, danse, sports ou arts plastiques... ils ont un large choix. Et tout a été fait pour que cette envie légitime d'offrir le meilleur à nos enfants soit facilitée. Le tarif de la plupart des activités proposées est calculé en fonction des ressources familiales. Après l'école ou le mercredi, le transfert des enfants inscrits à l'École Municipale du Sport est assuré sans aucune intervention des parents, et les centres de loisirs et socioculturels proposent des activités que nous n'avons pas forcément le temps, la place ou même, avouons-le, l'énergie de faire avec eux.

Et pour vous faciliter encore plus la vie, nous avons réuni dans ce guide l'ensemble des informations pratiques qui vous permettront d'attaquer l'année scolaire du bon pied.

Belle rentrée à tous !

# Objectif : Réussite pour tous !



Depuis 2021, la Ville d'Épinay-sur-Seine est labellisée " Cité éducative ".

Ce dispositif, qui s'est déployé sur l'ensemble du territoire national, permet de renforcer l'alliance entre tous les acteurs de la communauté éducative : enseignants, animateurs, parents, collectivités territoriales et associations, afin de favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les actions proposées peuvent s'inscrire sur le temps scolaire ou en dehors et se déclinent autour de trois grands axes définis par l'État :

- conforter le rôle de l'école ;
- promouvoir la continuité éducative ;
- ouvrir le champ des possibles.

À Épinay-sur-Seine, en cohérence avec les priorités identifiées sur le territoire, la Ville et ses partenaires ont souhaité mettre l'accent sur :

- l'intégration et l'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers, notamment en développant les prises en charge spécifiques (orthophonie, psychomotricité...);
- la lutte contre le décrochage scolaire ;
- la prévention des conduites à risques chez les adolescents ;
- le développement des compétences en matière numérique.

# 01

Le scolaire et  
l'accompagnement  
à la scolarité

## LA LISTE DES ÉCOLES D'ÉPINAY-SUR-SEINE

MATERNELLE	DIRECTION	ADRESSE	TÉLÉPHONE
<b>A. Dumas</b>	Stéphanie SERROUL	Rue de Dijon	01 48 41 70 75
<b>A. France</b>	Marie-Noëlle BOUCAUX	Rue de Strasbourg	01 48 41 49 93
<b>Gros Buisson</b>	Nomination en cours	Rue d'Armentières	01 49 71 42 03
<b>V. Hugo</b>	Karine DURAND	17 rue Victor Hugo	01 49 71 99 50
<b>J. Jaurès Nord</b>	Ghania GHALI-SGHAIRI	13 rue de la Justice	01 49 71 99 86
<b>J. Jaurès Sud</b>	Thomas CARLIER	7 rue de la Justice	01 49 71 99 73
<b>M. Jobert</b>	Sophie SALLIO	142 av. de la République	01 49 71 42 93
<b>Lacépède</b>	Quentin COTTRET	3 rue de la Chevrette	01 49 71 99 71
<b>La Venelle</b>	Pascale DE VILLENEUVE	5 chemin des Anciens Prés	01 49 71 99 34
<b>Les Écondeaux</b>	Selim KAROUI	2 rue des Saules	01 49 71 79 94
<b>L. Pasteur</b>	Lucille GONZALEZ	136 av. de la République	01 49 71 98 10
<b>J. Renoir</b>	Hélène LEMAITRE	3 rue du Maréchal Maison	01 49 71 42 44
<b>R. Rolland</b>	Jeannine NOYON	1 rue Romain Rolland	01 49 71 99 75
<b>J-J. Rousseau</b>	Claire MUNOZ	Square de Cherbourg	01 49 71 99 92
<b>V. Schœlcher</b>	Yasmine AIT IDDIR	98 av. de Lattre de Tassigny	01 49 71 99 84
ÉLÉMENTAIRE			
<b>A. Dumas</b>	Malika DJEDAI	57 rue Félix Merlin	01 49 71 79 33
<b>A. France</b>	Françoise TOULLEC	59 rue Félix Merlin	01 49 71 79 01
<b>V. Hugo 1</b>	Isabelle COURTOIS	17 rue Victor Hugo	01 49 71 99 06
<b>V. Hugo 2</b>	Christine DESMEULLES	17 rue Victor Hugo	01 49 71 99 05
<b>J. Jaurès 1</b>	Vanessa BIECHE	9 rue de la Justice	01 49 71 89 29
<b>J. Jaurès 2</b>	Éric ROSSI	11 rue de la Justice	01 49 71 89 67
<b>Lacépède 1</b>	Didier GRAS	5 rue de la Chevrette	01 49 71 99 80
<b>Lacépède 2</b>	Nomination en cours	5 rue de la Chevrette	01 49 71 99 83
<b>Les Écondeaux</b>	Cécile LOREL	6 rue des Saules	01 49 71 79 61
<b>G. Martin</b>	Hugues LE FLOCH	2 rue Mulet	01 49 71 98 15
<b>L. Pasteur 1</b>	Samia AZZOUZ	5 rue Pasteur	01 49 71 42 10
<b>L. Pasteur 2</b>	Nathalie OUARI	7 rue Pasteur	01 49 71 42 39
<b>R. Rolland</b>	Michel PEGON	1 rue Romain Rolland	01 49 71 98 31
<b>J-J. Rousseau 1</b>	Bruno TOSI	Square de Cherbourg	01 49 71 42 01
<b>J-J. Rousseau 2</b>	Bruno PÉRICHON	Square de Cherbourg	01 49 71 42 36
PRIVÉE SOUS CONTRAT			
<b>Sainte-Thérèse</b>	Jocelyne LE BRIS	10 rue de la Chevrette	01 48 26 87 38
SANTÉ SCOLAIRE			
<b>Santé scolaire</b>	École maternelle Anatole France	Rue de Strasbourg	01 48 41 93 02
INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE			
<b>Circonscription d'Épinay-sur-Seine</b>	Marie-France BOULET	48-50 avenue d'Enghien	01 41 68 20 46

## LES INSCRIPTIONS

L'affectation à une école maternelle ou élémentaire se fait en fonction de l'adresse postale de la résidence principale des parents et de la capacité d'accueil de l'établissement le plus proche du domicile.

Les inscriptions pour les élèves qui entrent en petite section de maternelle à la rentrée 2023-2024 se feront durant le mois de février. Les dates précises seront annoncées sur le site internet de la Ville, sur le Portail famille, dans le magazine municipal, ainsi que par voie d'affichage. À l'issue de la grande section de maternelle, effectuée dans une école de la ville, l'inscription de l'enfant à l'école élémentaire de secteur se fait automatiquement. Toutes les inscriptions, que ce soient celles des élèves entrant en petite section de maternelle, des nouveaux arrivants ou de tout enfant souhaitant intégrer une école publique de la Ville pour l'année scolaire en cours, peuvent être effectuées en ligne, sur le Portail famille, ou sur rendez-vous, auprès du service École et loisirs, en cas d'impossibilité à se connecter.

**Renseignements et inscriptions sur le Portail famille :**  
[www.famille.epinay-sur-seine.fr](http://www.famille.epinay-sur-seine.fr)  
 ou auprès du service École et loisirs (sur rendez-vous)

📍 1 rue Mulot  
 ☎ 01 49 71 89 04

**Mairie annexe d'Orgemont**  
 📍 Place d'Oberursel  
 ☎ 01 49 71 99 12 uniquement de 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi.

### PIÈCES À FOURNIR

*En cas de pièces manquantes, l'inscription ne pourra être validée.*

- **Livret de famille** ou **acte de naissance**
- **Justificatif de domicile** de moins de trois mois (quittance de loyer, relevé de la Caisse des Allocations Familiales, avis de la taxe foncière pour les propriétaires...);
- **Carnet de santé** avec les vaccins obligatoires à jour ;
- **Attestation de la Caisse des Allocations Familiales ;**
- Et éventuellement, en cas de garde alternée, **justificatif de domicile de chaque responsable** ainsi qu'un courrier signé des deux responsables avec copie des pièces d'identité stipulant l'adresse de rattachement de l'enfant ;
- En cas de séparation, **photocopie de la dernière décision** fixant la garde de l'enfant ;
- En cas d'hébergement par un tiers, ce dernier doit fournir **sa pièce d'identité**, un **justificatif de domicile** et **une attestation sur l'honneur** de l'hébergeant ainsi qu'un **document émanant d'une administration ou d'un employeur** mentionnant l'adresse de l'hébergeant au nom de l'hébergé.



#### L'INFO EN +

Votre enfant doit obligatoirement suivre une scolarité en maternelle, dès l'âge de 3 ans, sauf en cas d'instruction en famille.

## LE RYTHME SCOLAIRE

Les petits Spinassiens en écoles maternelles et élémentaires sont en classe tous les jours de la semaine, sauf le mercredi.

- **le matin de 8 h 30 à 11 h 30**
- **l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30**

Les enfants peuvent entrer dans l'enceinte de l'école une dizaine de minutes avant le début des cours.

En dehors des ces horaires, les équipes d'animation sont présentes pour encadrer les enfants et leur proposer des activités (voir pages 18 et suivantes).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>8 h 30</b> <b>11 h 30</b>	Classe			Classe	
<b>11 h 30</b> <b>13 h 30</b>	Pause déjeuner en restaurant scolaire ou à domicile		Pas de cours	Pause déjeuner en restaurant scolaire ou à domicile	
<b>13 h 30</b> <b>16 h 30</b>	Classe			Classe	



#### L'INFO EN +

Si l'Éducation Nationale a la charge des contenus d'enseignement, de l'ouverture ou de la fermeture des classes dans les écoles du premier degré, c'est la Ville qui est chargée de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.



## L'ÉCOLE NUMÉRIQUE

Après avoir équipé plus de 220 classes élémentaires en Tableaux Numériques Interactifs (TNI), la Ville d'Épinay-sur-Seine a engagé depuis l'été 2021 une nouvelle phase de modernisation avec l'installation d'Écrans Numériques Interactifs (ENI) en remplacement des TNI.

L'ENI est un dispositif complet qui ne nécessite ni vidéo-projecteur, ni ordinateur supplémentaire puisque ce dernier est intégré à l'écran. Plus intuitif, plus flexible, il offre également une meilleure qualité

d'image. Les écoles élémentaires Georges Martin, Alexandre Dumas, Anatole France et les Écondeaux sont désormais équipées de ce nouveau dispositif. Pendant l'été, le déploiement des ENI s'est poursuivi sur les écoles élémentaires Romain Rolland, Jean-Jacques Rousseau 1 et 2 ainsi que Jean Jaurès 1.

Ces nouveaux outils développent la pédagogie adaptée à l'ère du XXI<sup>e</sup> siècle et visent à favoriser la réussite de tous !



## LES PROJETS PÉDAGOGIQUES

**En partenariat avec l'Éducation Nationale, la Ville d'Épinay-sur-Seine propose périodiquement aux élèves de classes élémentaires des apprentissages différents, afin de leur permettre d'élargir encore davantage leur horizon.**

### **Une initiation aux arts visuels et cinématographiques**

Cité des industries du cinéma, Épinay-sur-Seine éveille le jeune public au 7<sup>e</sup> art en organisant, plusieurs fois par an, des séances de cinéma pour l'ensemble des scolaires. Des artistes professionnels encadrent également régulièrement

des projets visant à parfaire l'éducation artistique des plus jeunes et à développer leur créativité.

### **À la découverte de la musique, de la danse et du théâtre**

Tout au long de l'année, les professeurs du Conservatoire de Musique et de Danse participent à l'enrichissement artistique des élèves des écoles élémentaires de la Ville et la Maison du Théâtre et de la Danse offre à une vingtaine de classes maternelles et élémentaires 10 à 20 heures d'ateliers dirigés par des artistes.



## Une sensibilisation à l'écologie

Ce sont plus de 1500 élèves de maternelle et d'élémentaire qui sont régulièrement accueillis à la Réserve écologique pour des ateliers très appréciés qui leur apportent de nombreuses connaissances sur les animaux et toute la biodiversité que l'on retrouve à la Réserve ainsi qu'une sensibilisation à l'écologie. Certaines classes en font même l'un de leurs projets au long cours et participent à plusieurs ateliers dans l'année.

## Des ateliers pour donner le goût de lire

Un partenariat étroit s'est tissé entre les écoles et les trois médiathèques que compte la ville. Les jeunes Spinassiens sont donc régulièrement invités à découvrir ces lieux et à plonger dans les rayonnages. Des ateliers autour d'expositions et de projets culturels divers et variés sont aussi



proposés, ainsi que des rencontres avec des auteurs ou des illustrateurs, des projections de films, des lectures de contes ou encore des ateliers numériques.

## Des visites à caractère historique

Des visites guidées à destination des groupes scolaires sont régulièrement organisées dans la ville par le service Archives, Patrimoine et Tourisme. Ce dernier accompagne également les classes qui ont un projet historique et/ou patrimonial.

## Les classes de découverte

Que ce soit en classe de neige à Meyronnes (Alpes-de-Haute-Provence), en classe de mer à Pleubian (Côtes d'Armor) ou en classe nature à Presles (Val-d'Oise), les classes découverte permettent aux élèves de CM1 et de CM2 d'apprendre dans un cadre différent. Financées par la Ville avec une participation des familles, elles sont le lieu idéal pour apprendre les règles de vie en communauté, découvrir un nouvel environnement et grandir.



## L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

### L'étude dirigée

Elle est dispensée par des enseignants dans chaque école élémentaire, après la classe de 16 h 30 à 18 h, ce qui permet aux élèves d'avancer dans leur travail et, éventuellement, de revoir les leçons incomprises.

### L'aide aux devoirs dans les centres socioculturels

Les élèves rencontrant des difficultés scolaires, de concentration ou ne disposant pas d'espace suffisant à la maison pour faire leurs devoirs peuvent également être accueillis dans les centres socioculturels pour des sessions de travail en petits groupes. L'inscription se fait sur proposition des enseignants, pour l'année entière, et permet de bénéficier de quatre heures de soutien hebdomadaires.

### Les stages de révisions

À chaque période de vacances scolaires (sauf Noël), la Ville propose à tous les élèves du CP au CM2 des stages de révisions. Ceux-ci sont sur inscription, gratuits, sans condition de niveau et encadrés par des enseignants volontaires. Ils permettent aux jeunes participants de réviser ou d'approfondir leurs connaissances en mathématiques et en français tout en s'amusant, grâce notamment à l'utilisation de supports attractifs, comme les tablettes ou la web radio. Ils permettent également d'acquérir quelques notions supplémentaires de méthodologie, afin d'être mieux organisés et plus autonomes.



#### L'INFO EN +

##### Nouveau !

Le centre socioculturel des Écondeaux propose désormais des ateliers d'initiation à l'anglais : le mercredi de 17 h à 17 h 45 pour les CP/CE2 et de 17 h 45 à 18 h 30 pour les CM1/CM2.

#### • Espace Nelson Mandela

Centre socioculturel de La Source-Les Presles  
64 avenue de la Marne  
☎ 01 49 71 99 35  
✉ csc.presles@epinay-sur-seine.fr

#### • Centre socioculturel des Écondeaux

4 avenue Léon Blum  
☎ 01 49 71 99 61  
✉ csc.econdeaux@epinay-sur-seine.fr

#### • Centre socioculturel Félix Merlin

67 rue Félix Merlin  
☎ 01 71 29 13 34  
✉ csc.f.merlin@epinay-sur-seine.fr

#### • Annexe du centre socioculturel Félix Merlin

28 route d'Argenteuil  
☎ 01 49 71 13 35

#### • Centre socioculturel Maison du Centre MC<sup>2</sup>

35 rue de Paris  
☎ 01 49 71 99 15  
✉ csc.m.centre@epinay-sur-seine.fr

#### Renseignements et inscriptions sur le Portail famille ou auprès du service École et loisirs

1 rue Mulot ☎ 01 49 71 89 04

## L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

### La Réussite éducative

Votre enfant âgé de 2 à 16 ans rencontre des difficultés éducatives, sociales, psychologiques ? L'équipe pluridisciplinaire du Programme de Réussite éducative, (assistante sociale, éducatrice spécialisée, psychologue) est là pour construire avec chaque famille un parcours individualisé et mettre en place des réponses adaptées. L'enfant est au cœur du projet, conçu dans son intérêt et pour son épanouissement. Ce dispositif est entièrement gratuit.

#### Service Réussite éducative

1 rue Mulot  
☎ 01 49 71 89 43 ou 01 49 71 98 22

### La Maison des Parents

Écouter, accompagner et orienter les parents d'Épinay-sur-Seine, voilà les missions de la Maison des Parents. La structure organise des rencontres et des échanges individuels ou collectifs avec des professionnels et/ou d'autres parents.



#### Maison des parents - MC<sup>2</sup>

35 rue de Paris  
☎ 01 49 71 42 64



# 02

## Le périscolaire

### LA RESTAURATION SCOLAIRE

Parce que la santé de nos enfants et leur alimentation sont primordiales, la Ville choisit avec le plus grand soin ses fournisseurs. Nos cuisines sont par ailleurs titulaires d'un agrément européen avalisé par la Direction Départementale de la Protection de la Population, ce qui permet de garantir un respect total de la législation actuelle en termes de d'hygiène.

L'équipe de la restauration scolaire, consciente de l'importance d'inculquer de bonnes habitudes alimentaires auprès des plus jeunes, propose des menus faits-maison en anticipant et adaptant ses achats pour préparer les repas.

Cette qualité passe aussi par le pari du bio, qui se révèle gagnant : 56% des denrées alimentaires achetées sont biologiques, 11% proviennent d'un Signe Officiel d'Identification de la Qualité et de l'Origine, c'est-à-dire d'une appellation d'origine contrôlée ou d'une indication géographique protégée. Deux repas à protéines végétales à base de produits biologiques et issus de circuits courts, sont servis par semaine.

Bien manger va de pair avec la responsabilisation des enfants qui sont sensibilisés régulièrement à des actions contre le gaspillage alimentaire.



#### L'INFO EN +

En cas d'allergies alimentaires, le médecin scolaire établira un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Ce protocole, valable un an, permet de préciser les médications, contre-indications, précautions et préconisations médicales, en accord avec les certificats initiaux délivrés par le médecin de ville. Il revient aux parents ou responsables légaux de l'enfant d'en faire la demande au médecin scolaire. Le renouvellement doit être sollicité auprès de ce dernier au minimum un mois avant la date de fin du PAI.

En cas de suspicion d'allergie, un repas spécifique sera servi à l'enfant, sauf demande écrite des parents.

## LES CENTRES DE LOISIRS



**Les centres de loisirs remplissent deux missions : assurer aux familles la garde de leurs enfants et contribuer à leur socialisation et à leur épanouissement. Des activités et des projets pédagogiques sont mis en place par les équipes d'animateurs, en fonction de l'âge et des besoins de chaque enfant.**

### Les centres de loisirs maternels

**Accueil :**

Ils accueillent les enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans :

- de 7 h 30 à 8 h 20 le matin avant l'école ;
- de 16 h 30 à 19 h le soir après l'école ;

- le mercredi :
  - de 7 h 30 à 19 h toute la journée ;
  - de 7 h 30 à 13 h 30 le matin avec repas ;
  - de 12 h à 19 h l'après-midi avec repas.

Le mercredi, les enfants doivent être déposés entre 7 h 30 et 9 h. Le soir, ils doivent être récupérés entre 17 h et 19 h.

- de 7 h 30 à 19 h pendant les vacances scolaires.

**Les mercredis et les vacances scolaires :**

La journée est ponctuée par le déjeuner, la sieste ainsi que le goûter (sur place).  
Au programme : des activités manuelles (peinture, dessin...), de découverte (sorties, cinéma, camping, pique-nique...),

de plein air. Durant les vacances scolaires, des regroupements sont organisés par quartier.

### Les centres de loisirs élémentaires

**Accueil :**

Ils accueillent les enfants âgés de 6 à 16 ans :

- le mercredi :
  - de 7 h 30 à 19 h toute la journée ;
  - de 7 h 30 à 12 h sans repas ;
  - de 7 h 30 à 13 h 30 le matin avec repas ;
  - de 12 h à 19 h l'après-midi avec repas ;
  - de 13 h 30 à 19 h sans repas.
- de 7 h 30 à 19 h pendant les vacances scolaires.

Les enfants inscrits peuvent fréquenter l'École Municipale du Sport (EMS) le mercredi matin et les centres de loisirs l'après-midi ou le contraire (les repas sont pris en centre de loisirs).

Les enfants de Jean Jaurès, Lacépède et Jean-Jacques Rousseau fréquentant l'EMS l'après-midi, peuvent être ramenés au centre de loisirs.

**Les mercredis et les vacances scolaires :**

De nombreuses activités sont proposées : sports (piscine, sports collectifs, patinoire...), ateliers (mini-ferme, jardinage...), activités manuelles (peinture, sculpture...) et d'expression (danse, théâtre, expression corporelle...), loisirs de plein air (jeux en forêt, balade à vélo...) et sorties (musées, bases de loisirs, théâtre...).



**L'INFO EN +**

**Trajets en car :**

De l'école Victor Hugo → au centre de loisirs Jean-Jacques Rousseau.

De l'école Pasteur → au centre de loisirs Jean Jaurès.

Centres de loisirs	Adresses d'accueil	Accueil	Départ
<b>Jean-Jacques Rousseau</b> ☎ 01 48 41 33 33	square de Cherbourg	7 h 30 à 9 h	17 h 30 à 19 h
	École Victor Hugo rue Victor Hugo	8 h à 8 h 45	17 h 30 à 17 h 45
<b>Jean Jaurès</b> ☎ 01 48 26 85 18	École Jean Jaurès 11 rue de la Justice	7 h 30 à 9 h	17 h 30 à 19 h
	École Pasteur av. de la République	8 h à 8 h 45	17 h 30 à 17 h 45
<b>Lacépède</b> ☎ 01 48 21 75 74	École Lacépède 5 rue de la Chevrette	7 h 30 à 9 h	17 h 30 à 19 h

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 8 h 20	Accueil du matin		Centre de loisirs	Accueil du matin	
8 h 30 11 h 30	Classe			Classe	
11 h 30 13 h 30	Pause déjeuner <i>en restaurant scolaire ou à domicile</i>		Ou	Pause déjeuner <i>en restaurant scolaire ou à domicile</i>	
13 h 30 16 h 30	Classe		École Municipale du Sport	Classe	
16 h 30 18 h	<b>Pour les élèves de maternelle :</b> Centre de loisirs <b>Pour les élèves d'élémentaire :</b> Études dirigées		Ou	<b>Pour les élèves de maternelle :</b> Centre de loisirs <b>Pour les élèves d'élémentaire :</b> Études dirigées	
18 h 19 h	Centre de loisirs		Centre socioculturel	Centre de loisirs	



**L'INFO EN +**

Les centres de loisirs élémentaires proposent une inscription à la demi-journée le mercredi, avec ou sans repas. En revanche, durant les vacances de Noël et d'été, les inscriptions se font uniquement à la journée.



## LES ANIMATIONS DES CENTRES SOCIOCULTURELS

Le mercredi après-midi et tous les après-midis pendant les vacances scolaires, les jeunes âgés de 6 à 12 ans sont accueillis au sein de leur centre socioculturel de quartier, dans le cadre des " Animations Tout Azimuts ". Au programme, des activités ludiques et sportives, des initiations scientifiques et artistiques ainsi que des sorties à la journée peuvent être proposées. Des mini-séjours de 3 à 5 jours sont également régulièrement organisés



**L'INFO EN +**

La Ville propose aussi différents types de séjours, dès 4 ans, dans ses centres de vacances : au Pradet (Var), à Pleubian (Côtes d'Armor) ou à Meyronnes (Alpes de Haute-Provence).

**Plus de renseignements au 01 49 71 99 30**



- **Espace Nelson Mandela**  
*Centre socioculturel de La Source-Les Presles*  
64 avenue de la Marne  
☎ 01 49 71 99 35  
✉ csc.presles@epinay-sur-seine.fr
- **Centre socioculturel des Écondeaux**  
4 avenue Léon Blum  
☎ 01 49 71 99 61  
✉ csc.econdeaux@epinay-sur-seine.fr
- **Centre socioculturel Félix Merlin**  
67 rue Félix Merlin  
☎ 01 71 29 13 34  
✉ csc.f.merlin@epinay-sur-seine.fr
- **Annexe du centre socioculturel Félix Merlin**  
28 route d'Argenteuil  
☎ 01 49 71 13 35
- **Centre socioculturel Maison du Centre MC<sup>2</sup>**  
35 rue de Paris  
☎ 01 49 71 99 15  
✉ csc.m.centre@epinay-sur-seine.fr

## LES ACTIVITÉS SPORTIVES

### L'École Municipale du Sport

Elle accueille les enfants inscrits en école élémentaire quatre demi-journées par semaine :

- Le lundi et le vendredi de 16 h 30 à 19 h,
- Le mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

À noter que les enfants inscrits en centres de loisirs sont acheminés jusque dans les différentes structures sportives de la ville par les équipes d'animation, sans intervention des parents.

### L'EMS Premiers Pas (CP/CE1)

Afin de développer leur motricité et leur savoir-faire, les enfants s'initient durant l'année à cinq familles d'activités physiques parmi les sept suivantes :



### École Municipale du Sport

6 av. de Lattre de Tassigny ☎ 01 49 71 32 82  
✉ [ems@epinay-sur-seine.fr](mailto:ems@epinay-sur-seine.fr)

athlétiques, aquatiques, gymniques, artistiques, collectifs ou encore les sports de raquette ou de combat. Les séances ont lieu le lundi et le vendredi de 16 h 30 à 19 h et le mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

L'ensemble des activités se pratiquent dans les structures de quartier afin de minimiser les déplacements et augmenter ainsi le temps d'activité.

### L'EMS Dynamique (CE2/CM1/CM2)

Les enfants expérimentent chaque trimestre un sport différent parmi une quinzaine d'activités proposées, comme par exemple le karaté, la danse modern jazz, la natation, la boxe française, le VTT ou le roller



**L'INFO EN +** Les activités reprendront le 12 septembre. Les enfants ne peuvent faire plus de deux séances (par semaine). Le goûter est fourni par les parents.

### L'EMS Performance (CM2)

Les enfants se perfectionnent toute l'année dans un sport en vue d'une future pratique en club.

Activité sportive dans le cadre de l'EMS Dynamique et ou Performance	Créneau(x) proposé(s)
Athlétisme	Mercredi de 13 h 30 à 17 h 30
Boxe française	Mercredi de 13 h 30 à 17 h 30
Breakdance hip-hop	Vendredi de 16 h 30 à 19 h
Échecs	Mercredi de 13 h 30 à 17 h 30
Escrime	Vendredi de 16 h 30 à 19 h
Football	Lundi de 16 h 30 à 19 h Mercredi de 8 h 30 à 12 h Vendredi de 16 h 30 à 19 h
Gymnastique (sol, poutre, barres & trampoline)	Lundi de 16 h 30 à 19 h Mercredi de 8 h 30 à 12 h ou de 13 h 30 à 17 h 30 Vendredi de 16 h 30 à 19 h
Judo	Lundi de 16 h 30 à 19 h Mercredi de 8 h 30 à 12 h ou de 13 h 30 à 17 h 30 Vendredi de 16 h 30 à 19 h
Karaté	Lundi de 16 h 30 à 19 h Mercredi de 8 h 30 à 12 h ou de 13 h 30 à 17 h 30 Vendredi de 16 h 30 à 19 h
Natation	Mercredi de 8 h 30 à 12 h
Sports collectifs (basket, hand, hockey et ultimate)	Lundi de 16 h 30 à 19 h Mercredi de 8 h 30 à 12 h ou de 13 h 30 à 17 h 30 Vendredi de 16 h 30 à 19 h
Taekwondo	Mercredi de 13 h 30 à 17 h 30 Vendredi de 16 h 30 à 19 h
Modern jazz (uniquement pour l'EMS Dynamique)	Mercredi de 13 h 30 à 17 h 30 Vendredi de 16 h 30 à 19 h
Rollers (uniquement pour l'EMS Dynamique)	Mercredi de 13 h 30 à 17 h 30
VTT et sports collectifs (uniquement pour l'EMS Dynamique)	Mercredi de 13 h 30 à 17 h 30

## La section « sport adapté »

L'École Municipale du Sport a mis en place la section "sport adapté" à destination des enfants scolarisés dans des dispositifs spécialisés. Ils sont encadrés par une équipe d'éducateurs, formés et qualifiés pour l'accueil des enfants dans un cadre sécurisé, avec un soin tout particulier apporté à la socialisation et au développement de la motricité. Des séances de danse thérapie, de natation, de judo et de lutte mais aussi des activités en extérieur et des jeux de balle leur sont ainsi proposés.

**École Municipale du Sport**  
**Inscriptions sur RDV uniquement.**  
6 av. de Lattre de Tassigny ☎ 01 49 71 32 82  
✉ [ems@epinay-sur-seine.fr](mailto:ems@epinay-sur-seine.fr)



## Le Club Sportif Multisections d'Épinay-sur-Seine (CSME)

Arts martiaux, athlétisme, basket-ball, badminton, boxe française, cyclisme, échecs, escalade, escrime, gymnastique, muay thai, natation, tennis, tir à l'arc ou volley...  
De nombreuses activités physiques sont proposées aux jeunes Spinassiens par le CSME.



**L'INFO EN +** Le Pass' Sports Loisirs, délivré par la Caisse d'Allocations Familiales en fonction du quotient familial, permet aux familles de financer les activités sportives des enfants de 3 à 15 ans. Quant au Pass' Sports, d'un montant de 50 €, il est réservé aux enfants à partir de 6 ans qui bénéficient de l'allocation de rentrée ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

## Les associations sportives

Les contacts de toutes les associations sportives de la ville sont à retrouver sur le site de la Ville : [www.epinay-sur-seine.fr](http://www.epinay-sur-seine.fr)

**Direction des sports**  
6 avenue de Lattre de Tassigny  
Pour plus d'infos sur les associations  
☎ 01 49 71 34 40  
Pour le CSME  
☎ 01 42 35 06 42 □ [www.csme.fr](http://www.csme.fr)  
✉ [info@csme.fr](mailto:info@csme.fr)

**RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU :**  
• **Service École et loisirs**  
1 rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30  
• **Mairie annexe d'Orgemont**  
Place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

## LES ACTIVITÉS CULTURELLES

### Le Conservatoire de Musique et de Danse

Cours de musique, collectifs et individuels, pour apprendre le hautbois, la harpe, le trombone, le chant ou la clarinette mais également cours collectifs de danse contemporaine, classique ou modern-jazz, le Conservatoire accueille les jeunes talents dès 6 ans. Des classes d'éveil sont même proposées dès 4 ans.

**INSCRIPTIONS SUR LE PORTAIL FAMILLE :**  
• **Conservatoire Municipal de Musique et de Danse**  
79 avenue Jean Jaurès ☎ 01 71 29 19 64  
✉ [conservatoire@epinay-sur-seine.fr](mailto:conservatoire@epinay-sur-seine.fr)  
• **Maison du Théâtre et de la Danse**  
75-81 avenue de la Marne s ☎ 01 48 26 45 00  
✉ [saison.culturelle@epinay-sur-seine.fr](mailto:saison.culturelle@epinay-sur-seine.fr)



### La Maison du Théâtre et de la Danse

La MTD accueille grands et petits dès 4 ans pour des cours de théâtre, de hip-hop électro, de danse contemporaine ou encore d'art clownesque. Les cours ont lieu le mercredi hors vacances scolaires et jours fériés et les créations de l'année sont présentées au public en juin, dans des conditions professionnelles lors des Renc'arts. Les cours reprendront le mercredi 21 septembre.





## L'École d'arts plastiques

De la peinture à la sculpture, en passant par le modelage, le collage, la construction ou le dessin, l'École d'arts plastiques accueille les jeunes artistes en herbe de 6 à 15 ans. Et bonne nouvelle, face à la demande galopante, de nouveaux créneaux de cours ont été ouverts, le samedi matin pour les plus jeunes et l'après-midi, pour les 9-11 ans et les 12-15 ans. Les cours reprennent à partir du mercredi 21 septembre.



### L'INFO EN +

**Le CSC des Écondeaux propose également des ateliers d'arts plastiques et de danse.**

#### Ateliers d'arts plastiques

- Pour les 4/5 ans : mardi de 17 h à 18 h
- Pour les 6/9 ans : jeudi de 17 h à 18 h 30
- Pour les 10/12 ans : vendredi de 17 h à 18 h 30

#### Atelier danse

- Pour les 9/12 ans : mercredi et samedi de 14 h à 16 h



#### École d'arts plastiques, à la MTD

75-81 avenue de la Marne  
☎ 01 49 71 89 55

Inscriptions sur le Portail famille

#### Centre socioculturel Les Écondeaux

4 avenue Léon Blum  
☎ 01 49 71 99 61

✉ [csc.econdeaux@epinay-sur-seine.fr](mailto:csc.econdeaux@epinay-sur-seine.fr)

## LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Tous les ans au mois d'octobre, chaque école élémentaire de la Ville organise les élections des représentants du Conseil Municipal des Enfants, après une campagne électorale plus vraie que nature.

Au final, 64 élèves de CM1 et CM2 sont élus pour devenir les porte-paroles de tous les écoliers spinassiens mais aussi pour créer, développer et mettre en œuvre trois grands projets sur l'année. Lors de leurs réunions, un mercredi sur deux à l'école Georges Martin, ils en discutent et avancent, accompagnés d'une responsable et de trois animateurs.

L'occasion pour eux de mieux comprendre les enjeux de la citoyenneté, de découvrir la méthodologie permettant la mise en œuvre d'un projet et d'apprendre à prendre la parole publiquement.

Dorénavant, les élus qui le souhaitent, peuvent poursuivre leur mandat en 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> et travailler sur le thème des commémorations.

**Conseil Municipal des Enfants**  
3 rue Mulot ☎ 01 49 71 98 90



# 03

## Réervations et paiement des activités périscolaires

### COMMENT EFFECTUER LES RÉSERVATIONS ?

La fréquentation des centres de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires doit faire l'objet d'une réservation préalable sur le Portail famille ou sur rendez-vous, auprès du service École et loisirs, en cas d'impossibilité à se connecter.

#### Réervations pour le mercredi

Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'au dimanche soir précédent.  
*Exemple : pour une place en centre de loisirs le mercredi 21 septembre, l'inscription peut se faire jusqu'au dimanche 18 septembre minuit.*

#### Réervations pour les vacances scolaires

Les inscriptions doivent être effectuées :

**Entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 10 octobre 2022**  
pour les vacances de la Toussaint.

**Entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 4 décembre 2022**  
pour les vacances de Noël.

**Entre le 2 janvier et le 5 février 2023**  
pour les vacances d'hiver.

**Entre le 6 mars et le 9 avril 2023**  
pour les vacances de printemps.

**Entre le 14 mai et le 18 juin 2023**  
pour les vacances d'été.



#### RENSEIGNEMENTS :

☐ [www.famille.epinay-sur-seine.fr](http://www.famille.epinay-sur-seine.fr)

• ou auprès du service École et loisirs  
(sur rendez-vous)

1 rue Mulot ☎ 01 49 71 89 04

• Mairie annexe d'Orgemont

Place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12



#### L'INFO EN +

Toute réservation sera facturée, que l'enfant soit présent ou pas, sauf sur présentation d'un justificatif médical.

Si vous n'effectuez pas de réservation, vous devrez vous acquitter d'une pénalité de 5 € par jour et par enfant.

Le bon déroulé de activités organisées dans les centres de loisirs ou au sein de l'École Municipale du Sport étant perturbé par l'accueil des enfants retardataires, une pénalité de 10 € par heure entamée sera désormais facturée en cas de retard.

## LE PAIEMENT

### Six modes de paiement sont proposés aux familles :

1. En ligne sur le Portail famille [www.famille.epinay-sur-seine.fr](http://www.famille.epinay-sur-seine.fr)
2. Par prélèvement automatique (le 6 de chaque mois)
3. Par chèque bancaire, à l'ordre du Régisseur des activités périscolaires et séjours
4. En espèces (300 € maximum) au guichet du service Enfance Loisirs
5. En carte bancaire au guichet du service Enfance Loisirs
6. Par Chèque Emploi Service Universel pour le centre de loisirs ou en chèques-vacances pour les séjours.

Les factures sont éditées à la fin de chaque mois, elles regroupent l'ensemble des prestations réalisées par les enfants d'une même famille. Elles sont disponibles sur le Portail famille et adressées par courrier au domicile des parents à partir du 10 du mois suivant et doivent être réglées durant le mois d'émission.

*Exemple : la facture de septembre 2022, éditée le 10 octobre, doit être réglée avant le 31 octobre ou sera prélevée le 6 novembre.*



#### L'INFO EN +

Pour les séjours en centres de vacances, les aides accordées par la Caisse des Allocations Familiales (VACAF 93) viennent en déduction des tarifs proposés.

#### À quoi sert la Caisse des Écoles ?

La Caisse des Écoles est un établissement public communal qui permet d'aider à financer un certain nombre d'activités scolaires et périscolaires et notamment la restauration scolaire, l'étude dirigée, les centres de loisirs l'École Municipale du Sport, les séjours ou encore les classes découverte.

## LES MODALITÉS DE FACTURATION

La Ville propose, pour toutes les activités périscolaires ou culturelles (hormis pour l'École d'arts plastiques), une tarification adaptée aux ressources de chaque famille spinassienne.

### Une tarification adaptée

Celle-ci est déterminée en fonction du quotient familial établi par la Caisse des Allocations Familiales. C'est la raison pour laquelle, au moment des inscriptions périscolaires ou aux activités culturelles, plusieurs pièces justificatives vous seront demandées, elles permettront de déterminer le quotient familial auquel vous appartenez.

Si vous percevez les allocations familiales	Si vous ne percevez pas les allocations familiales
<ul style="list-style-type: none"><li>- Attestation de paiement de la CAF du mois en cours</li><li>- Dernier bulletin de salaire de chaque parent ou dernière attestation Pôle Emploi, pension de retraite ou tout autre revenu perçu mensuellement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Avis d'imposition 2022 ou bulletin de salaire de décembre 2021 de chacun des parents</li><li>- Dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation Pôle Emploi, pension de retraite ou tout autre revenu perçu mensuellement</li><li>- En cas d'absence de justificatifs, une évaluation de ressources financières établie par les services sociaux.</li></ul>
<p>Ces pièces peuvent être télétransmises via le Portail famille ou déposées auprès du service École et loisirs (sur rendez-vous)</p> <p>1 rue Mulot ☎ 01 49 71 89 04 ou à la Mairie annexe d'Orgemont Place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12</p>	



#### L'INFO EN +

L'École d'arts plastiques pratique un tarif unique établi à 145 €. Le paiement peut être échelonné mensuellement d'octobre à mars.

École d'arts plastiques, à la MTD  
75-81 avenue de la Marne ☎ 01 49 71 89 55

## LES TARIFS POUR L'ANNÉE 2022/2023

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES TARIFAIRES	MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES		MATERNELS	ÉLÉMENTAIRES		CENTRE DE LOISIRS		ÉCOLE MUNICIPALE DU SPORT (Forf.mensuel)
		RESTAURATION (Tarif. journalier)	ACCUEIL DU MATIN (Forf.mensuel)	ACCUEIL DU SOIR (Forf.mensuel)	ÉTUDES DIRIGÉES (Tarif journalier)	ACCUEIL DU SOIR APRÈS 18 H (Tarif journalier)	JOURNÉE (Tarif journalier)	½ JOURNÉE SANS REPAS (Tarif journalier)	
< à 229 €	1	1,30 €	10,39 €	16,83 €	1,36 €	2,60 €	4,14 €	2,48 €	9,01 €
230 à 339 €	2	1,93 €	10,66 €	25,09 €	1,46 €	2,79 €	5,61 €	2,62 €	9,41 €
340 à 439 €	3	2,60 €	10,91 €	32,85 €	1,59 €	2,93 €	7,03 €	2,94 €	10,56 €
440 à 544 €	4	3,25 €	11,18 €	38,08 €	1,68 €	3,07 €	8,40 €	3,26 €	11,59 €
545 à 654 €	5	3,55 €	11,44 €	43,33 €	1,82 €	3,28 €	9,29 €	3,62 €	13,71 €
655 à 804 €	6	3,92 €	11,69 €	48,47 €	1,95 €	3,50 €	10,56 €	4,12 €	16,28 €
805 à 999 €	7	4,16 €	11,96 €	53,05 €	2,08 €	3,68 €	11,44 €	4,57 €	19,14 €
1000 à 1244 €	8	4,42 €	12,21 €	58,90 €	2,27 €	3,93 €	12,55 €	5,05 €	22,93 €
1245 à 1579 €	9	4,68 €	12,47 €	65,04 €	2,41 €	4,13 €	13,59 €	5,61 €	27,08 €
> à 1 580 €	10	5,43 €	12,74 €	74,89 €	2,57 €	4,53 €	15,42 €	6,40 €	32,91 €
<b>Hors commune travaillant à Épinay-sur-Seine</b>		5,43 €	12,743€	74,89 €	2,57 €	4,53 €	15,42 €	6,40 €	32,91 €
<b>Hors commune</b>		6,74 €	19,74 €	139,23 €	2,92 €	5,14 €	25,48 €	12,55 €	46,23 €



### L'INFO EN +

Les élèves de maternelle qui fréquentent très occasionnellement l'accueil du soir peuvent bénéficier d'un tarif à l'unité de 8,31 €.

# LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2022/2023

## VACANCES DE LA TOUSSAINT

**Du samedi 22 octobre au dimanche 6 novembre 2022**

► Réservations pour le centre de loisirs entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 9 octobre 2022

## VACANCES DE NOËL

**Du samedi 17 décembre au lundi 2 janvier 2023 inclus**

► Réservations pour le centre de loisirs entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 4 décembre 2022

## VACANCES D'HIVER

**Du samedi 18 février au dimanche 5 mars 2023**

► Réservations pour le centre de loisirs entre le 2 janvier et le 5 février 2023

## VACANCES DE PRINTEMPS

**Du samedi 22 avril au lundi 8 mai 2023 inclus**

► Réservations pour le centre de loisirs entre le 6 mars et le 6 avril 2023

## VACANCES D'ÉTÉ

**Du samedi 8 juillet au jeudi 31 août 2023 inclus**

► Réservations pour le centre de loisirs entre le 14 mai et le 18 juin 2023



